



*[Signature]*

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Budget ville – exercice 2017– approbation de la décision modificative n°2**

Séance du 5 octobre 2017

Convocation du 29 septembre 2017

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille dix-sept, le cinq octobre 19 h 40, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-neuf septembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mmes Roselyne Holuigue-Lerouge, Claire Vigneron, Liza Magri, M. Thierry Legros, Mme Pauline Schmidt, M. Xavier Tamby, Mme Sakina Bohu, M. Thibault Hennion, Mme Claire Beillard-Boudada, M. Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

M. Bruno Philippe par Mme Chantal Brault,  
M. Jean-Pierre Riotton par M. Jean-Louis Oheix,  
M. Othmane Khaoua par M. Philippe Tastes,  
Mme Catherine Lequeux par M. Jean-Philippe Allardi,  
M. Benjamin Lanier par M. Hachem Alaoui-Benhachem

Etait absente :

Mme Sophie Ganne-Moison

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 5 octobre 2017

**OBJET : Budget ville – exercice 2017– approbation de la décision modificative n°2**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport d'Isabelle Drancy,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et D-2342-2 relatif aux dépenses et recettes autorisées par le budget et les décisions modificatives,

Vu le budget pour l'exercice 2017 adopté le 29 mars 2017 et la décision modificative n°1 adoptée le 30 juin 2017,

Considérant que les crédits et les débits doivent être complétés pour faire face aux besoins des services,

Après en avoir délibéré, à la majorité (5 votes contre : MM. Benjamin Lanier, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras)

DECIDE de compléter les crédits comme suit du budget 2017 :

	BP 2017	DM 1	DM 2	Total budget 2017
Recettes de fonctionnement	39 336 000 €	- €	327 000 €	39 663 000 €
Dépenses de fonctionnement	39 336 000 €	- €	327 000 €	39 663 000 €
Recettes d'investissement	31 925 000 €	21 000 €	750 000 €	32 696 000 €
Dépenses d'investissement	31 925 000 €	21 000 €	750 000 €	32 696 000 €

ADOpte la décision modificative n°2 au budget de la ville, exercice 2017, mentionnée dans le tableau annexé.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire





